



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 28 novembre 2013  
(OR. fr)

16560/13  
COR 1 (fr)

IND 346  
COMPET 857  
MI 1059  
EDUC 445  
ENER 545  
RECH 565  
ECOFIN 1040

**NOTE**

---

Origine:	Comité des représentants permanents (1re partie)
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	15970/13 IND 312 COMPET 796 MI 994 EDUC 427 ENER 507 RECH 517 ECOFIN 999
Objet:	Contribution au Semestre européen et aux prochaines réunions du Conseil européen - Débat d'orientation b) Politique industrielle européenne - Adoption de conclusions du Conseil

---

Page 6, point 12:

Au lieu de:

"12. ... SOULIGNE qu'il est important de créer des conditions favorables pour encadrer le capital-risque, les réseaux d'investisseurs providentiels (business angels), le financement participatif et les autres mécanismes financiers, **y compris par la modernisation de la réglementation pertinente en matière d'aides d'État;**"

Lire:

"12. ... SOULIGNE qu'il est important de créer des conditions favorables pour le capital-risque, les réseaux d'investisseurs providentiels (business angels), le financement participatif et les autres mécanismes financiers, **y compris par la modernisation de la réglementation pertinente en matière d'aides d'État;**"